



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 15

Absents : 5

Pouvoirs : 3

L'an deux-mille-vingt-cinq et le Neuf juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 03 juillet 2025 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian - VERT Hélène –
GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre – BERTO Roger -
DÉLIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - COURMES
Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – IAFRATE Manon.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

MESNARD Nathalie
MARMOL Cyrielle
DEBERES Pauline
JUVIGNY Daniel
BLANC Jean-Charles

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

REY Bernard à GRANGE Philippe
FABRE Lionel à CROUZATIER Christian
DURET Nadine à IAFRATE Manon

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner Mme COURMES Olivia pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 18 voix Pour et 0 contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration FABRE Lionel) - VERT Hélène - GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale - AUBERT Pierre - BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean - VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette -- IAFRATE Manon (+procuration DURET Nadine).

DECIDE

- De nommer Mme COURMES Olivia, secrétaire de séance.

URBANISME

2. DIVISION DE PARCELLE MONTEE DE LA VIERGE – CENTRE VILLAGE

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : CESSIION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION G 1181, SITUEE EN ZONE UA DU PLU, SIS MONTEE DE LA VIERGE, A DES FINS DE REGULARISATION FONCIERE.

Monsieur le Maire expose que la parcelle ainsi délimitée sur le plan en PJ et cadastrée section G1181, sise Montée de la Vierge, est propriété de la Commune.

Il a été sollicité par les Consorts BERNARD, propriétaires actuels de la parcelle attenante cadastrée section G306, de récupérer une petite portion de cette parcelle, d'une superficie d'environ 10 m², où se trouve une partie de bâtiment leur appartenant, afin de vendre la propriété en totalité.

Cette cession vise à permettre une régularisation de limites de propriétés cadastrales et s'inscrit dans un souci de bonne gestion foncière.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section G 1181, sise Montée de la Vierge, est classée en zone UA du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Alleins, ce qui rend cette division compatible avec les dispositions d'urbanisme en vigueur.

Un bornage contradictoire de la portion cédée d'environ 10 m² sera réalisé ultérieurement par un géomètre expert, aux frais exclusifs des Consorts Bernard.

Considérant que cette cession porte sur une très faible superficie et vise à des fins de facilitation de mise à jour du cadastre, il est proposé que la cession s'opère à l'euro symbolique. L'ensemble des frais liés à cette cession, incluant les frais de notaire et les frais de bornage, sera entièrement à la charge des Consorts BERNARD.

Il est aussi retenu et devrait être acté dans l'acte de vente que :

- Concernant les façades des bâtiments des Crts BERNARD (parcelle G 306), qui sont mitoyennes à la parcelle G 1181, ces façades ne pourront pas recevoir d'équipement en applique sur ces murs de type pompe à chaleur, gouttières, grilles, ouvertures supplémentaires ou autres.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour et 0 voix contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration FABRE Lionel) - VERT Hélène - GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale - AUBERT Pierre - BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean - VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette -- IAFRATE Manon (+procuration DURET Nadine).

AUTORISE Monsieur le Maire à céder aux Consorts BERNARD la portion d'environ 10 m² de la parcelle cadastrée section G 1181, située en zone UA du PLU,

FIXE le prix de cession de cette portion de terrain à UN (1) EURO SYMBOLIQUE.

PRECISE que l'ensemble des frais inhérents à cette cession, notamment les frais de bornage et les frais de notaire, seront intégralement à la charge des Consorts BERNARD.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette vente.

FINANCES

3. REVISION DU ROLE D'ARROSAGE AGRICOLE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : REVISION DU ROLE D'ARROSAGE AGRICOLE – ANNEE 2025.

M. le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de procéder à la révision de la taxe d'arrosage agricole pour l'année 2025.

Arrosage agricole Alleins :

- Le taux actuel est de 145,00 euros l'hectare.
- Pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m2, un forfait de 41,00 euros est appliqué.

Arrosage basse pression – Fourniture d'eau brute par la commune de Mallemort :

- Le taux actuel est de 200,00 euros l'hectare

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2025, validés par la commission Forêt-Agriculture.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour et 0 voix contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine -
CROUZATIER Christian (+procuration FABRE Lionel) - VERT Hélène – GUEZOU Eric -
URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL
Bernadette – IAFRATE Manon (+procuration DURET Nadine).

DECIDE de maintenir les montants de cette taxe pour l'année 2025 à :

Pour l'arrosage agricole Alleins :

- Un taux de 145,00 euros l'hectare.
- Un Forfait de 41,00 euros pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m2.

Pour l'Arrosage basse pression – Fourniture d'eau brute par la commune de Mallemort :

- Un taux de 200,00 euros l'hectare.

4. POINT FINANCIER

Rapporteur : Philippe GRANGE

POWER POINT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

fin juin 2025

MAIRIE D'ALLEINS - 13 - COMMUNE D'ALLEINS

C 2025

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 111 806,71	622 017,62	0,00	0,00	489 789,09
60611	Eau et assainissement	33 000,00	10 421,94	0,00	0,00	22 578,06
60612	Energie - Electricité	165 000,00	108 355,41	0,00	0,00	56 644,59
60618	Autres fournitures non stockables	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
60622	Carburants	15 000,00	4 572,73	0,00	0,00	10 427,27
60623	Alimentation	16 000,00	8 301,99	0,00	0,00	7 698,01
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	9 136,03	0,00	0,00	5 863,97
60632	Fournitures de petit équipement	38 000,00	18 954,61	0,00	0,00	19 045,39
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	3 053,90	0,00	0,00	946,10
60636	Vêtements de travail	7 000,00	6 233,68	0,00	0,00	766,32
6064	Fournitures non stockées - Fournitures admini	10 000,00	6 588,40	0,00	0,00	3 411,60
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, ca	6 000,00	3 154,13	0,00	0,00	2 845,87
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaire	16 400,00	2 639,18	0,00	0,00	13 760,82
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et	18 081,71	0,00	0,00	0,00	18 081,71
6078	Achats de marchandises - Autres marchandise	10 000,00	5 716,32	0,00	0,00	4 283,68
611	Contrats de prestations de services	220 000,00	148 584,60	0,00	0,00	71 415,40
613	Locations	30 000,00	18 158,46	0,00	0,00	11 841,54
61521	Entretien et réparations sur terrains	15 000,00	3 429,37	0,00	0,00	11 570,63
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	45 000,00	26 072,17	0,00	0,00	18 927,83
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	0,00	2 612,88	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations sur voiries	55 000,00	16 931,89	0,00	0,00	38 068,11
615232	Entretien et réparations sur réseaux	15 000,00	4 718,04	0,00	0,00	10 281,96
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	10 000,00	20 844,55	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobili	15 000,00	12 113,53	0,00	0,00	2 886,47
6156	Maintenance	62 000,00	31 093,12	0,00	0,00	30 906,88
6161	Primes d'assurances multirisques	30 000,00	24 180,36	0,00	0,00	5 819,64
617	Etudes et recherches	6 000,00	2 925,00	0,00	0,00	3 075,00
618	Divers services extérieurs	5 300,00	5 776,04	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 500,00	1 374,97	0,00	0,00	7 125,03
623	Publicité, publications, relations publiques	100 000,00	50 215,86	0,00	0,00	49 784,14
625	Déplacements et missions	2 500,00	550,92	0,00	0,00	1 949,08
626	Frais postaux et frais de télécommunications	23 000,00	12 099,88	0,00	0,00	10 900,12
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	6 434,54	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	10 000,00	7 157,16	0,00	0,00	2 842,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	11 649,54	0,00	0,00	8 350,46
6284	Redevance pour services rendus	6 990,00	7 670,08	0,00	0,00	0,00
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachem	10 000,00	11 451,90	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursements de frais à des tiers	2 000,00	344,00	0,00	0,00	1 656,00
6288	Autres services extérieurs	15 000,00	8 500,44	0,00	0,00	6 499,56
635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administrati	10 035,00	0,00	0,00	0,00	10 035,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00	724 823,56	0,00	0,00	725 176,44
6218	Autre personnel extérieur	64 000,00	42 210,37	0,00	0,00	21 789,63
633	Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (au	42 000,00	19 219,17	0,00	0,00	22 780,83
6411	Personnel titulaire	734 000,00	332 190,24	0,00	0,00	401 809,76
6413	Personnel non titulaire	230 000,00	100 739,00	0,00	0,00	129 261,00

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 300,81	18 168,54	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personr	2 300,81	18 168,54	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	361 700,00	132 604,43	0,00	0,00	229 095,57
7018	Autres ventes de produits finis	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
7028	Autres produits / ventes de récoltes et de produi	77 000,00	30,75	0,00	0,00	76 969,25
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 500,00	400,00	0,00	0,00	2 100,00
7032	Droits de stationnement et de location sur la voie	3 500,00	2 108,01	0,00	0,00	1 391,99
7062	Redevances et droits des services à caractère c	6 000,00	1 834,00	0,00	0,00	4 166,00
7066	Redevances et droits des services à caractère s	1 500,00	1 000,00	0,00	0,00	500,00
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'e	185 000,00	90 813,10	0,00	0,00	94 186,90
70688	Autres prestations de services	60 000,00	29 800,00	0,00	0,00	30 200,00
70878	Remboursement de frais par des tiers	10 000,00	560,00	0,00	0,00	9 440,00
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ver	9 000,00	6 058,57	0,00	0,00	2 941,43
73	Impôts et taxes	949 906,00	497 485,00	0,00	0,00	452 421,00
73211	Attribution de compensation	861 906,00	430 950,00	0,00	0,00	430 956,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	63 000,00	66 535,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les com. (	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
731	Fiscalité locale	1 528 003,13	688 705,41	0,00	0,00	839 297,72
73111	Impôts directs locaux	1 266 003,13	615 618,00	0,00	0,00	650 385,13
73118	Autres contributions directes	0,00	9 925,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publici	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	71 000,00	35 322,00	0,00	0,00	35 678,00
73141	Accise sur l'électricité	75 000,00	27 372,00	0,00	0,00	47 628,00
73154	Droits de place	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
73172	Taxe de séjour	15 000,00	468,41	0,00	0,00	14 531,59
74	Dotations et participations	158 090,06	112 911,06	0,00	0,00	45 179,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	83 140,00	45 517,00	0,00	0,00	37 623,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun	50 000,00	51 202,00	0,00	0,00	0,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des col	333,00	0,00	0,00	0,00	333,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	333,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	14 617,06	14 617,06	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de	10 000,00	1 242,00	0,00	0,00	8 758,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	65 534,44	0,00	0,00	34 465,56
752	Revenus des Immeubles	90 000,00	51 317,84	0,00	0,00	38 682,16
75813	Redevances versées par les fermiers et concess	10 000,00	9 691,77	0,00	0,00	308,23
75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	4 524,83	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		3 100 000,00	1 515 408,88	0,00	0,00	1 584 591,12
76	Produits financiers (b)	0,00	34,34	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	34,34	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations	100,00	0,00			100,00
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et p	100,00	0,00			100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 100 100,00	1 515 443,22	0,00	0,00	1 584 656,78
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 100 100,00	1 515 443,22	0,00	0,00	1 584 656,78
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		25 556,50				

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	360 000,00	205 746,45	0,00	0,00	154 253,55
6470	Autres charges sociales	4 350,00	13 797,79	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	15 650,00	10 920,54	0,00	0,00	4 729,46
014	Atténuations de produits	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
73918	Autres reversements et restitutions sur fiscalité	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communi	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements di	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	313 281,00	106 814,65	0,00	0,00	206 466,35
65131	Bourses	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
65188	Autres	0,00	438,96	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	84 000,00	41 605,62	0,00	0,00	42 394,38
65313	Cotisations de retraite (élus)	6 000,00	2 790,72	0,00	0,00	3 209,28
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 500,00	3 123,30	0,00	0,00	3 376,70
65315	Formation (élus)	1 000,00	420,18	0,00	0,00	579,82
65561	Contrib. au fonds de compensation des charge	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
65568	Autres contributions	153 781,00	51 260,32	0,00	0,00	102 520,68
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIA:	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personne	40 000,00	4 644,80	0,00	0,00	35 355,20
65818	Autres redevances pour concessions, brevets,	2 000,00	2 160,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	370,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 897 087,71	1 453 655,83	0,00	0,00	1 443 431,88
66	Charges financières (b)	51 384,00	26 007,74	0,00	0,00	25 376,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 317,00	15 941,05	0,00	0,00	25 375,95
6618	Intérêts des autres dettes	10 067,00	10 066,69	0,00	0,00	0,31
67	Charges spécifiques (c)	3 000,00	30,75	0,00	0,00	2 969,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	30,75	0,00	0,00	2 969,25
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 956 471,71	1 479 694,32	0,00	0,00	1 476 777,39
023	Virement à la section d'investissement	143 528,29	0,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		143 528,29	0,00			143 528,29
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		143 528,29	0,00			143 528,29
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 100 000,00	1 479 694,32	0,00	0,00	1 620 305,68
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2024	0,00
= Différence ICNE 2025 - ICNE 2024	0,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	10 844,40	0,00	4 155,60
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	15 000,00	10 844,40	0,00	4 155,60
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
20422	Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 001 541,00	568 623,02	0,00	432 917,98
2111	Terrains nus	220 000,00	191 786,27	0,00	28 213,73
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	19 569,96	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	97 818,76	0,00	0,00
2131	Constructions bâtiments publics	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2135	Install. générales, agencements, aménagements des constr	112 000,00	39 344,03	0,00	72 655,97
2138	Autres constructions	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00	75 665,21	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	16 968,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	140 000,00	13 800,00	0,00	126 200,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	94 000,00	72 034,23	0,00	21 965,77
21757	Matériel et outillage techniques (mise à dispo)	0,00	7 880,60	0,00	0,00
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques (MAD)	100 000,00	576,00	0,00	99 424,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	103 541,00	11 403,68	0,00	92 137,32
2182	Matériel de transport	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
2183	Matériel informatique	10 000,00	11 193,60	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	934,68	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 648,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 910 053,00	395 277,44	0,00	1 514 775,56
231	Immobilisations corporelles en cours	1 910 053,00	395 277,44	0,00	1 514 775,56
Total des dépenses d'équipement		2 934 594,00	974 744,86	0,00	1 959 849,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amc	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	141 765,54	70 562,98	0,00	71 202,56
1641	Emprunts en euros	141 765,54	70 562,98	0,00	71 202,56
26	Participations et créances rattachées à des participatio	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		141 765,54	70 562,98	0,00	71 202,56
TOTAL DEPENSES REELLES		3 076 359,54	1 045 307,84	0,00	2 031 051,70
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 076 359,54	1 045 307,84	0,00	2 031 051,70
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		134 778,54			

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 746 832,94	168 707,33	0,00	1 578 125,61
1323	Départements	1 746 832,94	134 397,78	0,00	1 612 435,16
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	34 309,55	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
2111	Terrains nus	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
Total des recettes d'équipement		2 646 832,94	368 707,33	0,00	2 278 125,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	420 776,85	407 426,03	0,00	13 350,82
10222	FCTVA	111 491,50	111 491,50	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	16 649,18	0,00	13 350,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	279 285,35	279 285,35	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		420 776,85	407 426,03	0,00	13 350,82
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 067 609,79	776 133,36	0,00	2 291 476,43
021	Virement de la section de fonctionnement	143 528,29			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		143 528,29	0,00		143 528,29
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		143 528,29	0,00		143 528,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 211 138,08	776 133,36	0,00	2 435 004,72
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		0,00			

5. RETRAIT DELIBERATION N°07-2025 CONCERNANT LE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°07/2025 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a choisi, pour l'année 2024, le vote du C.F.U. - Compte Financier Unique, par délibération n° 08/2025.

M. le Maire informe d'une remarque de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, indiquant qu'il faut retirer la délibération n° 07/2025 - adoptant le Compte de Gestion 2024.

En effet, la commune ne peut pas voter, en même temps, le Compte de Gestion année 2024 et le Compte Financier Unique année 2024.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, Par 18 voix Pour et 0 contre Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration FABRE Lionel) - VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – IAFRATE Manon (+procuration DURET Nadine).

APPROUVE le retrait de la délibération n° 07/2025.

PETITE ENFANCE

6. COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ECOLE (Maternelle et Primaire) – EFFECTIFS 2025/2026.

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Eric GUEZOU.

MATERNELLE

Effectifs 2025 2026 (5 classes)

La répartition est actuellement la suivante :

PS – 26 élèves

PS/MS – 24 élèves

PS/GS – 23 élèves

MS/GR – 23 élèves

GS – 18 élèves

Les cinq classes sont maintenues – Trois dérogations en moyenne section.

Deux enseignantes quittent l'école maternelle. Les remplaçants sont en cours de nomination.

Nous sommes en cours de recrutement d'un mi-temps ATSEM pour compléter le poste mi-temps actuel.

Quatre équivalent temps plein seront prévues.

Nous ne reprenons pas d'agent en alternance pour cette année.

Les sorties.

La Journée olympiade + la journée camarguaise se sont très bien déroulées et seront renouvelées sur l'année prochaine.

Des exercices alerte intrusion ont été réalisés.

Tous les bâtiments sont équipés de boîtier Alarme PPMS, (Ecoles, péri scolaire, crèche, cantine, bibliothèque).

CANTINE SCOLAIRE

J'ai été interpellé par des familles qui souhaitent inscrire des enfants qui sont placés chez eux en famille d'accueil et d'autres parents qui souhaitent connaître les règles concernant les barèmes et la mise à disposition des relevés de déclarations d'impôts.

Article de réponses du cadre légal :

« 1. Droit pour les collectivités de demander des justificatifs

Les collectivités territoriales peuvent demander des pièces justificatives nécessaires à l'établissement du quotient familial pour garantir une tarification équitable des services publics.

Références officielles :

Code général des collectivités territoriales (CGCT) – Article L2121-29 :

-« Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (...), - notamment en matière de tarification des services publics. »

Service-Public.fr – Tarification des services publics locaux :

> « Les collectivités peuvent moduler leurs tarifs en fonction des revenus et de la composition de la famille, à condition que cela repose sur des critères objectifs et transparents. »

Cour administrative d'appel de Lyon, 22 octobre 2013, n°13LY00419 :

> Confirme la légalité d'un système de tarification modulée selon le quotient familial dans une cantine scolaire, basé sur des justificatifs fournis par les usagers.

2. Justification du nombre de parts fiscales

Le quotient familial repose sur le nombre de parts fiscales attribuées, notamment en cas d'adoption ou de placement. Il est donc légitime de demander un justificatif permettant d'attester d'une demi-part supplémentaire.

Références :

Code général des impôts (CGI) – Article 193 et suivants :

> Détaille les règles relatives au quotient familial et aux parts fiscales, en tenant compte des enfants adoptés, recueillis ou placés.

CAF / CNAF (Caisse d'Allocations Familiales) :

> La CAF elle-même demande les mêmes justificatifs pour établir un quotient familial servant de référence à d'autres services publics. »

Pour information les familles ne sont pas obligées de donner les justificatifs.

En revanche dès lors qu'ils ne donnent pas de justificatifs ni de revenus, ni de quotient familial, ni de part, le tarif maximum sera appliqué.

Pas de modification sur le règlement, une annexe sera déposée sur le portail famille.

ELEMENTAIRE

Effectifs 2025 2026 (8 classes)

La répartition est actuellement la suivante :

1 classe de CP à 23 élèves

1 classe de CP CE1 à 21 élèves (11 CP et 10 CE1)

1 classe de CE1 à 24 élèves

1 classe de CE1/CE2 à 23 élèves (8 CE1 et 15 CE2)

1 classe de CE2 à 25 élèves

1 classe de CM1 à 24 élèves

1 classe de CM1/CM2 à 20 élèves (6 CM1 et 14 CM2)

1 classe de CM1/CM2 à 21 élèves (8 CM1 et 13 CM2)

Départ de Mesdames IMBERT, GOBARDEN et TROISLOUCHES. Elles seront remplacées par 3 autres enseignant(e)s. Nous les remercions vivement pour leur implication.

A partir du 1^{er} septembre nous changeons d'Académie (Académie de Peyrolles).

D'une façon générale, la directrice remarque une amélioration du climat à l'école, le comportement des classes est plus serein
En parallèle, ils ont fait tout un programme phare de lutte contre le harcèlement.
Informations aux élèves.

Pour les sorties, le bus du SIVU a été proposé.

Pour l'année prochaine, une classe de mer et de voile est prévue.

TRAVAUX

Changement des bureaux au niveau d'une classe (classe Mme MONCHO).

CIRCONSCRIPTION DE SAINT MARTIN DE CRAU

**Le compte rendu est à adresser au secrétariat de la circonscription
sous 8 jours par messagerie électronique**

Remarque : attendre la validation de l'IEN (courriel- avant diffusion)

COMPTE-RENDU
Conseil d'Ecole N°3

Date	12 / 06 / 2025	Durée	2 h
Noms des participants	Mme REYRE	M LEROY	
	Mme MILLE	M GUEZOU	
	Mme CHIPPONI		
	Mme RONCAGLIA		
	Mme RAFFAELLI		
	Mme MERCIER		
	Mme DESBARATS		
	Mme MARTEL		
	Mme GAUCHE		

Discussions de points posant problèmes :

Souhaitez-vous une aide de l'équipe de circonscription ? (préciser)

Compte-Rendu	
Conseil d'Ecole N°3	- Remarques éventuelles. L'IEN

Relevé de conclusions

(joindre tout document de travail utile)

Informations :

1. Rentrée 2025 :

L'équipe pédagogique sera composée de madame Mille, madame REYRE, madame CHIPPONI, madame RONCAGLIA (75%) et madame RAFFAELLI. La décharge de direction et le complément de madame RONCAGLIA seront assurés par une même personne en attente de nomination.

3,5 (équivalent temps plein) ATSEM.

A la rentrée 2025, l'école dépendra d'une nouvelle circonscription : circonscription de PEYROLLES.

Au 12 juin 2025, 116 élèves sont inscrits sur l'école : 38 PS, 34 MS et 44 GS ; soit une moyenne de 24.5 élèves par classe sur 4 classes et 18 dans la classe délocalisée à l'élémentaire.

Les effectifs de rentrée seront stables par rapport à l'année 2024-2025. Quelques dérogations ont été acceptées. Les effectifs pour la rentrée 2026 sont à surveiller car un déficit est à prévoir.

La majorité des nouveaux inscrits fréquenteront la cantine et le périscolaire.

2. ATSEM :

L'équipe pédagogique réitère la demande d'une ATSEM supplémentaire. En effet, 3.5 équivalents temps plein ne suffisent pas. Difficultés pour élaborer un emploi du temps des ATSEM. 3 classes accueillent des petits dans laquelle l'ATSEM est indispensable. Les agents sont très sollicités ce qui entraîne une fatigue importante. Lorsqu'une ATSEM est absente, il est très compliqué de la remplacer.

Une apprentie n'est pas un moyen suffisant car elle doit rester dans la classe avec sa tutrice ce qui ne permet pas de pallier au manque de moyen. Une maman d'élève précise que selon l'établissement les apprenties CAP petite enfance peuvent avoir une enseignante comme tutrice ; ce qui faciliterait le suivi de la formation.

Monsieur GUEZOU, adjoint à l'éducation précise que le mi-temps de Marie-Pierre devrait être complété à la rentrée. Des candidates seront reçues prochainement, mais un simple mi-temps est difficile à compléter.

Une apprentie pourrait être également recrutée si les conditions d'accueil pour son apprentissage sont satisfaisantes.

3. Intervenants extérieurs :

Demande auprès de la mairie : Serait-il possible de faire appel à un intervenant extérieur rémunéré par la mairie comme auparavant ?

L'équipe pédagogique souhaiterait monter un projet éveil corporel avec une maman d'élève, professeur de danse.

Réponse mairie : une bonne idée qui nécessite de rédiger un dossier assez rapidement afin que le projet soit présenté et voté au conseil municipal pour le budget 2026.

4. Sorties scolaires, projets et Olympiades :

- 1^{er} avril : carnaval de l'école
- Musée URGONIA à Orgon : 4 classes se sont rendues au musée URGONIA les 3 et 10 mars. Au programme, visite du musée (essentiellement fossiles, oiseaux de la région), atelier peinture rupestre, sentier de randonnée, peinture à l'œuf comme au Moyen-Age pour les classes qui n'ont pas pu faire la randonnée.
Les enfants ont pu admirer la carrière d'Orgon et chercher des fossiles.
- 16 mai : Journée camarguaise organisée et offerte par la mairie et le club taurin du village. Toutes les classes y ont participé. Différents ateliers étaient proposés tout au long de la matinée : coloriage, chant provençal, arènes gonflables pour des apprentis raseteurs, les attributs du taureau et du cheval, la selle camarguaise, le lancer de lasso, visite des arènes). Journée rythmée, fatigante mais très intéressante et enrichissante. Projet à réitérer.
- Les 23 et 24 mai dernier, journée dans la colline d'Alleins avec l'association Chemin : les cinq sens dans la nature. Diplôme du petit cueilleur, petit herbier (piquant, doux, petit...), différents ateliers sur les cinq sens (coloriage, se déplacer dans la pinède les yeux bandés, reconnaître au toucher, ...)
- Le vote des Incorruptibles : cinq albums proposés en lecture offerte aux enfants. Lorsque l'ensemble des livres a été lu plusieurs fois aux enfants, les élèves élisent leur album préféré. Des élections qui se déroulent comme des élections municipales : carte d'électeur, bulletins de vote, urne, émargement, dépouillement. Les enfants se prêtent bien au jeu. Certains élèves tiennent un rôle d'assesseur. « Vole, vole Carole » a été élu livre préféré.
- 2 juin : journée Olympiades sur le stade du village dont le début des travaux ont été repoussés d'une journée pour permettre cet événement. De nombreux ateliers sportifs ont été proposés : tir à la corde, course de haie, course de vitesse un contre un, saut en hauteur, saut en longueur, tir au but, jeu des déménageurs, relais, jeu de quille, chamboule tout, course à l'œuf, ... Beaucoup de parents ont répondu présents pour nous accompagner et animer les ateliers. Nous les remercions. Cette journée sera réitérée l'année prochaine, quelques changements sont à prévoir.
- Classe de découverte : du 16 au 19 juin à Pont du Fossé. Au programme : cani-rando, visite d'une ferme, randonnée à Prapic à la recherche des marmottes, course d'orientation sur le thème des abeilles, contes...
Budget de 256.00€ (sans le transport) par enfant financé par une participation des familles, dons à hauteur de 1300€, subvention mairie, don APE, vente de crêpes à hauteur de 675€ et OCCE pour le reliquat.
Trois enfants ne participeront pas et seront accueillis par les enseignantes.
- 21 juin : kermesse de l'école
- Le 24 juin, les GS passeront la matinée à l'école élémentaire (dans les classes avec leurs futures enseignantes et dans la cour avec leurs futurs camarades. Pendant ce temps, les CP seront accueillis dans les classes par les maîtresses de GS.
Un parrain ou une marraine (futur CM2) leurs sera présenté.
- Mardi 1^{er} juillet : exposition des œuvres d'art des élèves dans la cour de l'école suivi d'un moment convivial à partager.
- Fin juin-début juillet : accueil des enfants de la crèche, futurs PS.

5. Sécurité :

- Exercice incendie : exercice réalisé dans des conditions réelles car alerte déclenchée de manière intempestive au moment de la sieste des petits le 06 février 2025.

- Exercice PPMS intrusion déclenché par la police municipale et la gendarmerie. Pour éviter un trop grand stress aux enfants, nous connaissions la semaine de déclenchement mais pas le jour. Les enfants étaient ainsi prévenus tous les matins jusqu'à l'exercice. Tout s'est bien déroulé. Problème posé : une classe était à la bibliothèque. Il faudrait un moyen de prévenir les classes qui sont à l'extérieur pour éviter qu'elles retournent à l'école avant la fin de l'alerte.

a. Actions et bilan financier :

Vente de crêpes au profit de la classe de découverte : 675€

Vente de torchons, sacs isothermes et draps de bain : 1441€ de vente, bénéfices 470 €

Subvention mairie globale : 4480 €

b. Questions diverses :

- avancement projet d'agrandissement de l'école : le permis a été déposé mais pas encore accordé.
- avancement désimperméabilisation de la cour : Les travaux de l'école élémentaire débiteront pendant les vacances de Noël. Les GS ont participé à trois demi-journées d'ateliers : expérience sur la perméabilité du goudron ; les enfants ont montré où ils aimaient jouer, pourquoi ? Bon investissement de leur part.
- La climatisation a été installée dans la classe de la Maison Roche. Compte tenu des chaleurs qui ont débutées, serait-il possible qu'elle puisse fonctionner à certains moments de la journée. Monsieur GUEZOU va faire le nécessaire.
- Demande de la possibilité d'utiliser le dojo avec les élèves. Réponse : Voir avec Valérie à France services pour les créneaux.
- Parcelle pinède : l'équipe pédagogique a appris que l'école élémentaire avait une parcelle de pinède qui leur était réservée. Qu'en est-il pour la maternelle ? Peut-elle être utilisée par les enseignantes de maternelle, conditions ?
Réponse : Une parcelle de pinède a effectivement été attribuée à l'élémentaire. Se rapprocher de la directrice pour planification d'utilisation.

Signature de la Directrice / du Directeur

(conseil d'école : apposer la signature après validation du PV par l'IEN puis diffuser à l'équipe éducative)

Elémentaire Victor Hugo Cours Victor Hugo – 13 980 Alleins

CIRCONSCRIPTION DE SAINT MARTIN DE CRAU

PROCÈS VERBAL
Conseil d'Ecole N°3

Date	20/06/2025	Durée	2 h
Noms des participants	Equipe pédagogique	Pour la mairie	Parents élus
	d'AUZAC Philippine	GRANGE Philippe, maire	BENEZETH Léa
	BERTOLOTTO Delphine		PERTUS Marc
	BOURDON Virginie	Membres invités	CHLOSTA Marjorie
	CAMPINCHI Sylviane	GENTIL Benjamin, Péri-scolaire	COQUELET Cécile
	COSSETTI Rachel	JUAN Marine, Présidente APE	FILLOZ Claire
	MONCHO Catherine		NESTILE Sophia
	TROISLOUCHES Elisa		

Discussions de points posant problèmes : RAS

Souhaitez-vous une aide de l'équipe de circonscription ? Non

Compte-Rendu	
Conseil d'Ecole N°3	a) Remarques éventuelles.

<u>Relevé de conclusions</u>
<i>(joindre tout document de travail utile)</i>
<u>Informations :</u> <u>Préambule</u> 1- Désignation d'un secrétaire de séance : Sophia NESTILE 2- Excusés : Madame Imbert – Madame Hulin – Monsieur Tolari

QUESTIONS APE

Point financier sur les actions menées cette année : les bénéfices de l'année ont été bons grâce aux multiples actions menées. Il est à noter que la présence de la ludothèque de Salon de Provence au Carnaval a fait venir de nombreuses personnes malgré le mauvais temps, cette initiative sera reconduite l'année prochaine. Environ 5000 € de bénéfice, seront totalement reversés aux écoles. Pour information, l'APE a participé cette année au financement de la journée camarguaise.

Organisation pour l'année à venir :

- a. Quelles sont les actions qui seront reconduites ?
 - Même planning d'animations à l'exception du muguet qui est peu rentable
- b. Organisation de la Kermesse 2025 :
 - Ouverture à 16h30 – spectacle maternelle 17h30 – spectacle élémentaire 18h00. Remise des cadeaux au CM2 et mot du Maire. 19h repas et musique.
- c. Quel est le rôle de l'APE ?
 - Faire vivre le village et en particulier l'école avec des actions / animations menées autour et pour les enfants.
- d. Pourquoi faut-il se mobiliser pour la faire vivre ?
 - Cette association uniquement composée de bénévoles permet de faire fructifier la subvention mairie et ainsi apporter plus de bénéfices qui sont utilisés, entre autre, dans les sorties scolaires. Elle organise des temps forts à l'école, en particulier la kermesse ! Il y a un peu plus de parents investis cette année, mais l'implication est encore trop faible (personne du côté maternelle). Un rappel sera fait par les maîtresses à la prochaine rentrée pour sensibiliser et expliquer l'importance de l'APE dans la vie des élèves et ainsi tenter de recruter des parents volontaires dans l'association
- e. Les associations peuvent-elles être présentes lors de la fête d'école ?
 - Les associations, en lien avec les élèves, sont les bienvenues à la fête de l'APE. Le Club de Boxe était déjà présent l'année dernière et tiendra à nouveau un stand cette année. Monsieur le maire précise que c'est la fête de l'APE et non de l'école.

QUESTIONS MAIRIE

Préambule :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le nouveau photocopieur et salue encore l'efficacité et la gentillesse de Monsieur Delbes pour ses interventions quotidiennes à l'école.

Organisation des locaux et budget

- a. Demande de travaux
 - Des rafraichissements de peinture sont envisageables en 2026
 - Le début des travaux d'aménagement de la cour « Projet Oasis » est toujours prévu aux vacances d'automne 2025.
- b. Demande de budget
 - Monsieur le maire donne son accord pour l'achat de nouveaux bureaux, si possible modulables, taille CM pour la classe de madame Moncho.
 - 20 casques audio seront achetés pour permettre des coins écoute dans les classes de CP et CE.

Cantine / Périscolaire :

- 1- Cantine : Suite à la demande des parents sur le suivi des conflits et le retour des enfants après la pause méridienne : un règlement plus précis sera mis en place. Une

réunion de travail à ce sujet sera organisée conjointement entre l'école, le périscolaire et la mairie. Cela sera également traité en commission cantine (le règlement devra être voté en Conseil Municipal, pour être remis aux parents à la rentrée prochaine pour signature)

Les « jeux temps de récréation » achetés par la coopérative scolaire : seront prêtés sur le temps méridien (cantine), avec le contrôle d'un adulte. La mairie est d'accord pour acheter également des jeux communs.

- 2- A la question : peut-on regrouper les enfants d'une même classe d'âge ensemble pour leur permettre de retrouver leurs copains dans la cour à l'heure de la cantine (CE1/ CE2) : ceci n'est pas possible car cela désorganise les services (64 /82).
- 3- Périscolaire : les actions de cette année seront reconduites sur la pause méridienne. Nous les remercions pour leurs actions, leur accompagnement. **Rappel** : à 16h30, les enfants qui ne sont pas inscrits au périscolaire sont sous la responsabilité de leurs parents.

QUESTIONS ECOLE

Cette année, nous nous étions fixés des objectifs :

1. Objectifs Amélioration du niveau de lecture et donner l'envie de lire :

- Prix des Incorruptibles :
 - Toute l'école a participé et l'opération sera reconduite l'année prochaine.
 - Lecture d'albums dans d'autres classes
 - Les CM et les CE sont allés lire en maternelle
 - Petit Champion de la lecture CM1 / CM2
 - 40% des CM ont participé. L'opération sera reconduite l'année prochaine. Afin de motiver plus d'élèves à s'investir, nous remettrons prochainement une surprise à nos 2 champions. On reconduit l'opération l'année prochaine.
 - L'année prochaine espoir de participer au salon littéraire.
 - Lecture dans des lieux autres que la classe (cour, forêt...) lecture « Plaisir »
 - Beaucoup d'élèves lisent régulièrement à l'ombre des arbres dans la cour, sur la parcelle ou sur le boulodrome
 - Sorties régulières à la bibliothèque
 - Les élèves n'ont pas pu aller aussi souvent que prévu à la bibliothèque car Magali était en arrêt maladie. Mais ils l'ont retrouvée avec plaisir.
- **Pour l'année prochaine**
 - des séries de livres vont être commandées à l'association « Lire c'est partir ». Cette association nous permet d'avoir des livres à 90 centimes.
 - espoir de participer au salon littéraire d'Alleins et de présenter les livres réalisés par les élèves. Cette année 3 classes ont fait publier leur livre.

2. Objectif : amélioration du climat de l'école

Globalement le climat de l'école est serein. La mise en place du **parrainage** des CP par les CM a contribué à cette amélioration. Cette action sera reconduite. La mise en place des **messages clairs** a permis aux enfants de mieux gérer leurs conflits et les a aidés à mettre des mots sur leurs émotions. Ce travail sera poursuivi l'année prochaine.

- **Programme Phare** de lutte contre le harcèlement : Cette année, nous avons atteint le niveau 1 de labellisation qui consiste à informer les parents et les élèves sur ce programme, à communiquer un numéro vert d'information et à participer à une journée spécifique dédiée à ce thème : cette année, tous les élèves avaient appris une chanson en commun. Ce programme national sera

poursuivi l'année prochaine. La chanson, si on reconduit cette idée, sera présentée aux parents.

- **Coopération** : jeux de cour, mixage des classes pour certaines activités...
- Nous allons poursuivre nos actions et nous allons travailler sur un règlement plus précis par rapport aux droits et devoirs des élèves sur les temps de récréation (notamment sur les jeux autorisés. Il est vrai qu'une certaine souplesse est accordée car nous ne rencontrons pas de grandes difficultés sur nos temps de récréation, mais certains enfants ne respectent pas les biens communs ce qui pénalise le groupe). Une liste des jeux autorisés sera donnée en début d'année et pourra évoluer dans l'année : jeux calmes, pas de ballons, jeux n'entraînant pas de conflits...

3. Objectif : amélioration des performances en mathématiques

- Les défis math mis en place cette année vont être poursuivis l'année prochaine avec un travail spécifique sur les problèmes atypiques (jeux de logiques...)

SORTIES SCOLAIRES 2024 2025

Cette année encore toutes les classes sont sorties et ont bénéficié de diverses interventions.

- CP de Madame Campinchi : Projet école comestible avec 1 sortie + sortie au Vieux Mas à Beaucaire
- CP de Madame d'Auzac : Sortie au musée de la Vieille Charité à Marseille + sortie au Vieux Mas à Beaucaire + Intervention de la métropole sur l'alimentation
- CE1 de Madame Bertolotto : Sortie Grotte Cosquer à Marseille + Sortie à la savonnerie Marius Fabre/visite du théâtre de Salon de Provence
- CE1/CE2 de madame Cossetti : Projet école.comestible avec 1 sortie + sortie Grotte Cosquer à Marseille
- CE2 de madame Moncho : Projet environnement avec intervention de l'association du CADE et l'entreprise Cyclope (réalisation de cendriers recycleur de mégots) + Sortie au musée Vasarely à Aix-en-Provence
- CE2/ CM1 de madame Imbert : Intervention de Chemin Faizant + sortie en Arles pour une exposition de dessins
- CM1/CM2 : Classe découverte + sortie collège
- CM2 : classe découverte + sortie collège
- Randonnée pour plusieurs classes

Pour rappel, les classes ont pu faire plus de sorties car elles ont bénéficié du bus du SIVU. Les sorties scolaires ne sont pas une obligation et doivent s'inscrire dans le projet pédagogique de l'enseignant.

Pour 2026 : un projet de classe mer / voile est à l'étude pour des CP et des CM. Des demandes de subvention sont à faire conjointement avec la Mairie car 1 semaine coûte environ 500 euros/enfant.

Apprendre à nager aux enfants : le sujet a été évoqué avec la Directrice et la Conseillère Pédagogique de l'inspection : malheureusement c'est infaisable à ce jour pour l'école car il n'y a pas de piscines sur Alleins et le camion piscine ne peut pas être installé sur le parking de l'école. Dans un camion piscine, les enfants y vont par groupe de 5, les rotations ne sont donc pas réalisables. Pour information, un transport en bus coûte 243 euros /classe a minima.

EFFECTIFS 2025 2026

La répartition est actuellement la suivante :
1 classe de CP à 23

ENVIRONNEMENT - EAU-AGRICULTURE

7. APPEL A CANDIDATURE POUR LA LOCATION DE TERRES AGRICOLES SUR LA FERME DE ROUSSET

Rapporteur : Pascale URHAHN-BOLLIER

POWER POINT

Appel à candidature pour la location de terres agricoles sur la ferme de Rousset

La commune a mandaté la Chambre d'agriculture 13 pour la revalorisation de ses friches agricoles de son territoire

PROJETS AGRICOLES ORIENTES VERS

- Des pratiques culturales agro-écologiques s'inscrivant dans le respect des qualités et des fonctionnalités du site
- L'orientation vers des cultures au sec
- Une commercialisation contribuant au dynamisme de la commune

ZONE EN PATRIMOINE À PROTÉGER

Les différentes parcelles sont en zone Api et N du PLU d'Alleins.

Cette zone Api va restreindre notamment :

- L'installation des serres agricoles
- Les équipements liés à la commercialisation sur place des produits issus de l'activité de production de l'exploitation
- Les déblais ou remblais et donc la création d'une retenue d'eau agricole.



Appel à candidature pour la location de terres agricoles sur la ferme de Rousset

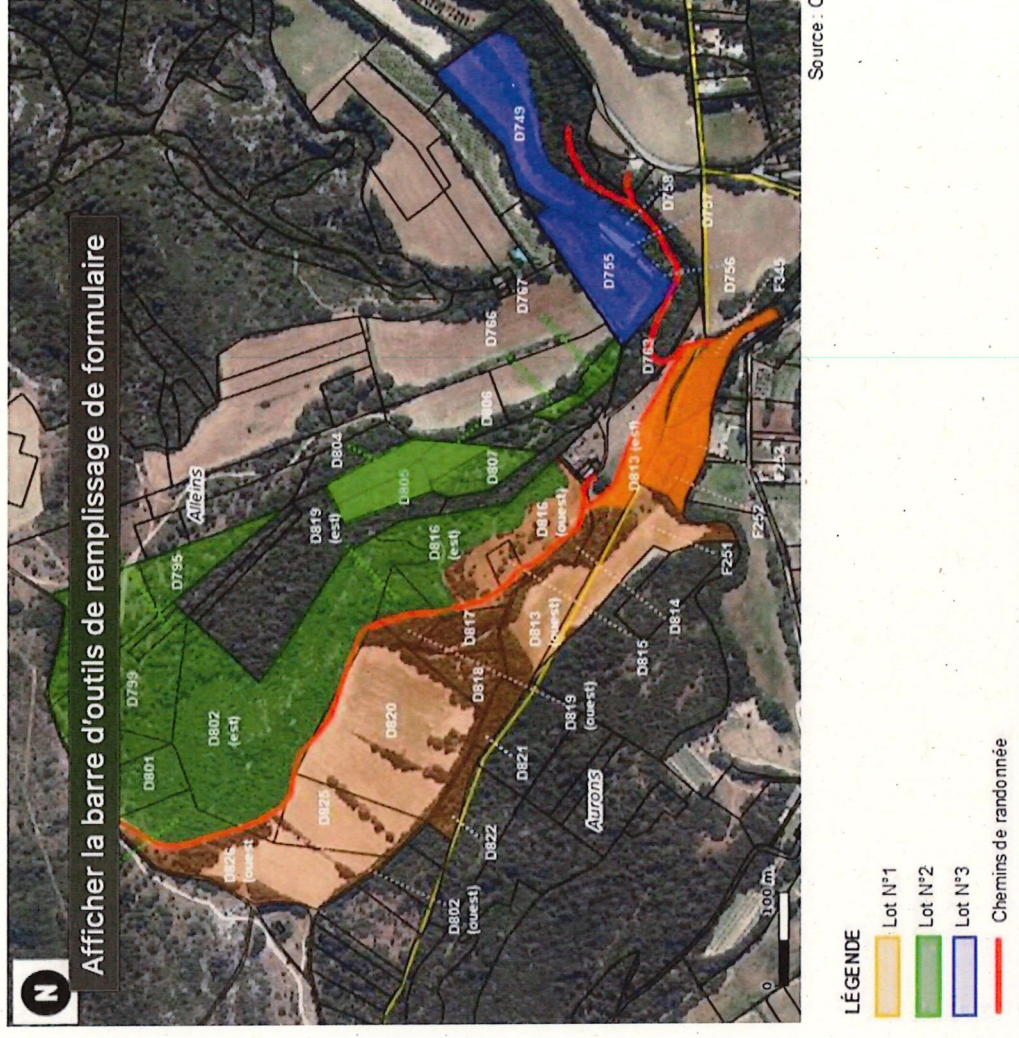
Présentation des parcelles à la location

LES LOTS

L'ensemble constitue une superficie de **18,49 ha** découpée en **3 lots** distincts.

Les candidats devront donc positionner leur candidature **sur un ou plusieurs de ces lots, voire la totalité des lots.**

- **Lot 1** : les parcelles F251, D813 (pour partie), D815, D816 (pour partie), D820, D825, D826 seraient des parcelles cultivables ce qui situe le potentiel agricole du lot à environ 4,12 ha
- **Lot 2** : uniquement des surfaces destinées à du sylvo pastoralisme (mode d'agriculture durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux)
- **Lot 3** : les parcelles D749, D755, D756 et D757 seraient des parcelles cultivables, soit un potentiel agricole du lot à 1,11 ha.



Appel à candidature pour la location de terres agricoles sur la ferme de Rousset

Présentation des parcelles à la location

LE BÂTI

La commune a décidé de conserver les parcelles situées devant la ferme afin que la collectivité puisse en disposer pour diverses animations et que les villageois et visiteurs puissent continuer à profiter de ce lieu de quiétude.

Le bâtiment (en ruine) ne sera pas mis à disposition du ou des lauréats.

Un **inventaire des chiroptères et rapaces nocturnes** a été commandé à la LPO en vue de la mise en sécurité de la ruine.

Prévision de rencontrer **la société de chasse** en amont d'une nouvelle rencontre avec les ou les lauréats du projet



Appel à candidature pour la location de terres agricoles sur la ferme de Rousset

Programme de l'appel à candidature (AAC)

- 15/07 : lancement diffusion AAC Ferme de Rousset
- 24/07 : visite des lots sur site avec les candidats
- Pour la constitution des dossiers, La CA 13 recevra les candidats, en mairie, sur trois dates au choix :
 - 09 septembre
 - 11 septembre
 - 15 septembre
- 19/09, date limite de remise des dossiers AAC ferme de Rousset à la CA 13
- 25/09 : commission de sélection AAC ferme de Rousset
- 01/10 : oraux AAC afin de compléter les éléments nécessaires à la sélection finale du candidat
- 01/11 : date de mise à disposition prévisionnelle de la ferme de Rousset.

Le CERPAM nous accompagnera durant toute cette période.

Prévision de rencontrer **la société de chasse** en amont d'une nouvelle rencontre avec les ou les lauréats du projet



8. POINT TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (T.E.N) – 2025-2028

Information

Rapporteur : Pascale URHAHN-BOLLIER

Reconnaissance Nationale TEN 2025 – 2026

5 Actions 2025_2026 :

1. Patrimoine arboré : classement des arbres remarquables d'Alleins.
2. Arrêté de protection des Habitats naturels pour la plaine de la Crau dite « Piboulon ».
3. Protection des hirondelles et des martinets noirs.
4. Ferme de Rousset : souhait d'en faire un site pilote, témoin d'une démarche concertée, collective et respectueuse des enjeux de notre territoire signifiant ainsi qu'agriculture et biodiversité peuvent cohabiter et évoluer de concert.
5. Permis de végétaliser en centre village.



PLAN D'ACTIONS POST ABC

Rapporteur : Pascale URHAHN-BOLLIER

OBJET : PLAN D'ACTIONS POST-ABC

La commune d'Alleins s'est entourée de la LPO PACA, de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, du CPIE Rhône-Pays d'Arles et de l'Office français de la biodiversité pour mener son Atlas de la Biodiversité Communale.

Le dernier atelier réalisé lors de cette séance a consisté à déterminer des pistes d'actions pour le livrable « Plan d'action post-ABC » que la commune devra livrer à l'OFB à la fin de son ABC, avec l'aide de la LPO PACA.

Il a été proposé aux participants de former des groupes et de travailler sur trois thématiques (définies à partir des « ambitions » du dispositif « Territoire engagé pour la nature »).

Actions post-ABC :

Thématique	Objectif	Actions	Sous-action
1	Amélioration des connaissances et sensibilisation	Quelles actions mettre en place pour améliorer les connaissances sur la biodiversité ?	Lancer des appels à témoignages sous forme de campagne « Avez-vous vu...? » sur des espèces emblématiques (exemple de la chouette effraie), en s'appuyant sur l'application de mobilisation citoyenne dont dispose la commune.
			Inventorier et valoriser les arbres remarquables (dans les espaces communaux comme chez les particuliers)
			Poursuivre le travail d'identification de la trame noire, engagée par la commune, avec la LPO
		Quelles actions mettre en place pour sensibiliser à la biodiversité les élus, acteurs du territoire, habitants, scolaires ?	Réaliser une restitution publique à la fin de l'ABC communale auprès du grand public pour partager les résultats et établir une stratégie de communication autour de la démarche
			Mettre en place un concours photo de la nature d'Alleins
			Créer un rallye nature (parcours installé de manière temporaire dans la nature)
			Développer, en lien avec l'Office de tourisme, des sorties biodiversités sur le périmètre communal avec l'aide des associations locales
			Mettre en place des signalisations claires sur les espaces protégés de la commune pour avertir et sensibiliser les randonneurs ou habitants sur les espèces protégées
			Initier des sorties natures qui puissent s'inscrire dans un calendrier national (Fête de la nature, nuit de la chauve-souris, journées du patrimoine) pour bénéficier de la visibilité de ses grands événements
			Réaliser des interventions de sensibilisation dans les écoles (une Aire Terrestre Educative (dispositif de l'OFB), projet déjà en réflexion sur la commune)
			Proposer aux enseignants de se saisir de l'outil « Ephéméride de la biodiversité »
			Développer un « club naturaliste » (exemple de l'École des Garrigues)
			Initier des formations thématiques auprès des services techniques et des élus de la commune sur la biodiversité
			Inviter les élus de participer à des temps proposés par l'ARBE (biodiv'tour)
			Construire un événement : les 24h de la biodiversité, conférences, fête de la nature à Alleins

2	Gestion et restauration de la biodiversité	Quelles actions pour gérer les espaces communaux en faveur de la biodiversité ?	Mettre en œuvre la charte du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la sauvegarde des martinets et l'étendre aux autres espèces (hirondelle, chauve-souris, moineaux...)
			Superposer les cartes de zonage des Obligations Légales de Débroussaillage aux cartes enjeux de la LPO sur les enjeux forts (espèces) et au calendrier de gestion différenciée (période recommandée de fauche, débroussaillage). Il y a un intérêt fort à sensibiliser les particuliers (sur les périodes de fauchage, désherbage...) et les services techniques (gestionnaires d'espaces verts).
			Construire et diffuser un kit de communication sur la gestion différenciée auprès des partenaires locaux et des agents techniques pour leur donner les explications des bénéfices de cette gestion pour la biodiversité, afin qu'ils puissent répondre aux questions des citoyens
		Quelles actions mettre en place pour restaurer la biodiversité ? pour renaturer en zone urbaine ou en zone rurale ?	Participer à des campagnes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et sensibiliser les habitants aux espèces floristiques à ne pas planter
			Poursuivre la désimperméabilisation des sols (cours d'école, parking...) et développer la végétalisation en centre-ville
			Créer des passages pour la petite faune (hérisson, amphibiens...) sur les voies de circulation
			Déterminer des espaces dédiés à la création (ou recréation) des zones humides (retrouver l'amenée de l'eau)

3	Démarche de planification et intégration des acteurs et citoyens dans la politique communale	Quelles actions mettre en œuvre pour intégrer les résultats de l'ABC à travers la stratégie de planification et d'aménagement de la commune ? Quelles actions pour préserver les habitats et espaces à enjeux ?	Mettre en place un Arrêté de Protection d'Habitat Naturel à Piboulon
			Dans le cadre du PLU : ■ Redéfinir les zonages du PLU à la lumière de la carte des zones à enjeu qui sera fournie et reprendre les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ■ Intégrer les données obtenus grâce à l'ABC dans le SCOT (transmission de la cartographie des zones à enjeux, identification des trames écologiques...)
			Acquérir de nouvelles parcelles (de forêt) avec 2 possibilités de destination : soit la mise en place de zone de libre évolution (non-intervention sur ces espaces), soit la proposition d'un projet qui inclut une gestion différenciée sur ces espaces
			Mettre en place de refuges LPO sur le secteur du Piboulon et du canal de Craponne, avec restauration de la ripisylve du canal et lutte contre les espèces exotiques envahissantes (notamment l'ailante).
		Quelles actions pour impliquer acteurs et citoyens dans la préservation la biodiversité ?	Œuvrer avec l'Office de tourisme pour établir une campagne de communication et sensibilisation sur le massif : ■ Réaliser une nouvelle édition des cartes de randonnées proposées par l'Office de tourisme qui met en avant des informations sur la biodiversité auprès du public touristique. Ces cartes pourraient potentiellement indiquer les zones sensibles et mettre en avant la présence d'espèces protégées de façon pédagogique ■ Vulgariser des cartes et résultats dans le journal communal, à travers les réseaux sociaux. ■ Créer un livret adapté aux différents publics (partage de préconisations, résultats) à la fois pour les habitants et le public touristique (avec bonnes pratiques à adopter)
			Initier des actions avec les citoyens (chantier participatif) : plantation, création de mare, installation de gîte pour les reptiles...
			Former les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile aux enjeux de la biodiversité afin qu'ils puissent être un relais sur le terrain lors de leur patrouille (formation de ces patrouilleurs pour la transmission aux autres acteurs touristes locaux)
			Travailler auprès des agriculteurs en permettant des visites d'exploitations et des échanges autour de la préservation de la biodiversité
			Développer une régie agricole pour permettre l'approvisionnement des cantines (avec installation d'une cuisine centrale), en partenariat avec d'autres communes voisines. Cela permettrait l'installation d'une agriculture sur des espaces communaux (la Ferme du Rousset ? avec une revalorisation des espaces agricoles)
			Relayer les contacts (et les bons gestes) du Centre de soins à la faune sauvage (situé à Buoux : 04 65 09 02 20) et le contact mise en place par la LPO (SOS Serpent : Nicolas Fuento, nicolas.fuento@lpo.fr, contacter le 06 88 64 22 83) aux habitants, pour qu'ils deviennent acteurs de la protection de la biodiversité

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale URHAHN-BOLLIER adjoint à l'environnement et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 18 voix pour et 0 voix contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration FABRE Lionel) - VERT Hélène – GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – POTE Xavier - COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette — IAFRATE Manon (+procuration DURET Nadine).

APPROUVE le plan d'actions Post-ABC.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette démarche.

GESTION ET RECYCLAGE DES MEGOTS

Collecte et valorisation des mégots de cigarettes réalisées en local et en circuit court.

CY-CLOPE

Proximité : prestataire local à Vitrolles, le mégot ne quitte pas la région.

Partenariat clef en main : démarche durable dans le temps, fourniture de la documentation, cendriers de poche, adaptation à nos formats événementiels, etc.

Sur mesure : prise en compte de nos problématiques et enjeux adaptation des supports de communication, etc.

Livraison : Mardi 15 juillet 2025



9. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SICAS

Approbation des nouveaux statuts du Sicas.

OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SICAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Alleins est membre du Syndicat Intercommunal du Canal de Alpines Septentrionales ainsi que 19 autres communes du département.

Le comité syndical du SICAS dans sa séance du 10 avril 2025, a décidé à l'unanimité de ses délégués présents ou représentés de modifier et compléter ses statuts.

Conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, il propose d'adopter les modifications à intervenir et d'approuver les nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 18 voix pour et 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration REY Bernard) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration FABRE Lionel) - VERT Hélène - GUEZOU Eric - URHAHN-BOLLIER Pascale - AUBERT Pierre - BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean - VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette -- IAFRATE Manon (+procuration DURET Nadine).

- ARTICLE 3 :

« Le Siège du Syndicat est fixé : BP 93 – Traverse du Cheval Blanc
13533 SAINT REMY DE PROVENCE Cedex »

Proposition de modification :

- ARTICLE 3 :

« Le Siège du Syndicat est fixé : 305 Chemin du Pavillon
13103 MAS BLANC DES ALPILLES »

- ARTICLE 4 :

« Exécution des engagements du concessionnaire qui dans le cadre de la gestion et de l'exploitation du canal comprennent en outre les travaux de petits et gros entretiens, ainsi que tous les travaux d'aménagement qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt du Service Public.

Le Syndicat aura en outre pour vocation : l'étude, l'aménagement, la gestion et l'exploitation de tous ouvrages du réseau hydraulique, situés sur le territoire des Communes Membres et non transférés à d'autres E.P.C.I. à usage notamment : d'Irrigation, d'évacuation des eaux nuisibles, d'assainissement agricole ou de protection contre les crues.

Ces attributions seront exercées dans le cadre des dispositions de :

- L'Article L 151-36 du Code Rural
- L'Article L 211-7 du Code de l'Environnement
- L'Article 67 du Décret du 18 décembre 1927

Il pourra assurer toute délégation de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de la loi M.O.P n° 85-704 du 12 juillet 1985, au titre de ses compétences statutaires.

Toute opération dont la réalisation est envisagée dans le cadre des nouvelles compétences à exercer selon la vocation du S.I.C.A.S mais sans rapport direct avec l'irrigation et la concession du Canal des Alpines, ne sera engagée, conformément aux textes précités, qu'avec l'accord préalable des parties.

En particulier, tout concours ne pourra avoir lieu qu'après constatation par le S.I.C.A.S d'un besoin d'intervention, de la défaillance ou de la disparition des organismes dépositaires de la maîtrise d'ouvrage, ou à la demande de ces derniers, selon les priorités d'actions validées par le Comité Syndical du S.I.C.A.S, par demande écrite d'intervention formulée auprès de la (ou des) Commune (s) concernée (s) et accord (s) écrit (s) de celle(s)-ci.

Le Syndicat pourra effectuer pour le compte d'une collectivité, d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte ayant en charge des ouvrages du réseau hydraulique à usage d'irrigation, d'évacuation des eaux nuisibles, d'assainissement agricole ou de protection contre les crues, la préparation de tous les actes de gestion administrative et financière et en particulier :

- Les actes d'administration générale
- La préparation des documents budgétaires et la gestion des dossiers financiers
- La préparation des rôles

A ajouter Article 4 :

Le Syndicat pourra également effectuer la gestion administrative et comptable de toutes structures publiques qui en font la demande notamment pour le compte des associations syndicales de propriétaires de son périmètre.

- ARTICLE 12 :

« Dans l'hypothèse d'une contribution de chaque commune ou dans le cas de la mise en jeu de la garantie des emprunts accordés la participation serait déterminée de la façon suivante :

$$P1 = 0,25 \times \frac{1 \times P}{20} + 0,50 \times \frac{S1}{S} \times P + 0,125 \times \frac{Pf1}{Pf} \times P + 0,125 \frac{Pop1}{Pop} \times P$$

Dans laquelle :

P1 est la participation ou garantie de la Commune C1

P le montant total des contributions ou du Capital de l'emprunt à garantir

S1 Surface irriguée

S Surface totale irriguée

Pf1 Potentiel fiscal de la Commune C1

Pf total des potentiels fiscaux
Pop1 Population commune C1
Pop Population totale des Communes

Seules les Communes membres territorialement concernées par chaque extension ou travaux dans le domaine des compétences du S.I.C.A.S., mais sans rapport avec le Service Public de l'Irrigation et la Concession du Canal des Alpines, y participeront financièrement dans un budget distinct.

La clé de répartition sera arrêtée par le Comité Syndical. »

Proposition de modification

- **ARTICLE 12 :**

« Dans l'hypothèse d'une contribution de chaque commune ou dans le cas de la mise en jeu de la garantie des emprunts accordés la participation serait déterminée de la façon suivante :

$P = \text{Part fixe C (20\%)} + \text{surfaces desservables (Base 2025) C (40\%)} + \text{longueur du canal C (20\%)} + \text{Externalités C (20\%)} \text{ comprenant (compensation surcoût station de pompage (63\%)} + \text{ouvrages et architectures (19\%)} + \text{Protection incendie naturelle (9\%)} + \text{Faune locale (9\%)}$

- **P = Participation ou garantie de la Commune (C)**

Seules les Communes membres territorialement concernées par chaque extension ou travaux dans le domaine des compétences du S.I.C.A.S., mais sans rapport avec le Service Public de l'Irrigation et la Concession du Canal des Alpines, y participeront financièrement dans un budget distinct.

La clé de répartition sera arrêtée par le Comité Syndical. »

DECIDE d'approuver les nouveaux statuts ainsi modifiés.

DIVERS

10.RESTITUTION A LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DE HAUTECLOQUE

Information.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

La restitution à la commune d'une partie de l'avenue de Hautecloque. Je vous rappelle que c'est l'avenue qui va du rond-point du Général de Gaulle jusqu'au restaurant O'19.

Il a été délibéré par la Métropole, un an après notre demande, le 26 juin que cette rue serait restituée à la commune.

Cette voie était départementale, elle est passée Métropolitaine puis déclassée et redonnée à la commune.

Avec un versement de 65.000€ pour les travaux de voirie à réaliser sur cette voie.

Cela se rajoutera au projet de voie verte que nous avons avec une subvention de DETR.

Nous pourrons faire le tour du village et passer le long du canal de Craponne en toute sécurité.

RESSOURCES HUMAINES

11.POINT AVANCEMENT RECRUTEMENT PERSONNEL COMMUNAL

Information.

Rapporteur : Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine

M. Joep VAN DOORN, notre ASVP a décidé de passer une licence Pro avec l'université d'Avignon.

Son contrat d'apprentissage est renouvelé pour un an.

QUESTIONS DIVERSES.

Philippe GRANGE

Prochain conseil municipal le 10 septembre 2025

Festivités et évènements

13 juillet – Marché nocturne organisé par l'ACATIA + Bal populaire

14 juillet – Cérémonie patriotique

Du 1^{er} au 05 août – Fête de la St Pierre

23 août – Libération du village (cérémonie + repas et bal)

06 septembre – Forum des associations au bastidon

Catherine MOYEMONT-GAILDRY

Audit de la forêt PEFC

L'intérêt de ce dossier est que la forêt non PEFC est non éligible aux subventions.

Certification nationale qui garantit une gestion durable de la forêt à tous les niveaux.

Réalisation d'un schéma d'accueil multi usagé avec l'ONF.

Les communes forestières nous aident pour défendre les forêts au niveau politique.

Eric GUEZOU

Ecole.

2 nouveaux enseignants à la maternelle. M. PUECH ET Mme RONCAGLIA.

Parc informatique.

Préparation d'un audit du parc informatique communal. L'objectif travaillé sur un contrat de maintenance et la mise à jour des systèmes d'exploitation pour Windows

11 dont nous avons une échéance en octobre.

Cantine

Nous sommes sur 4 ou 5 composants pour la cantine.

Un parent d'élèves nous a fait remonter qu'une loi est passée qui nous oblige à servir aux enfants un produit laitier chaque jour,

Sur les jours où il n'y en a pas, la commune comblera par des fromages individuels.

Crèche – Péri scolaire.

Rappel sur l'attribution des subventions aux associations notamment à la crèche et au péri scolaire

Le président du périscolaire ne comprend pas pourquoi la subvention du péri scolaire était inscrite au même titre que les autres subventions (associations sportives et autres) et pourquoi l'association ne touche pas le montant de la somme inscrite.

Je rappelle que pour la crèche et le périscolaire, ceux sont des subventions d'équilibre exceptionnelle qui sont attribuées sous réserves qu'il ait une justification et des arguments qui permettent effectivement de délivrer cette subvention exceptionnelle et montant maximum.

Nous avons voté une subvention d'un montant de :

- 2500€ pour la crèche
- 2500€ pour le péri scolaire

Alors que les montants maximums sont de 5 et 10.000€

Il faut donc le faire figurer pour l'année prochaine et peut être représenter le tableau de façon différente.

De plus, je rappelle que les subventions qui sont attribuées aux associations sportives ou autres ne sont pas données systématiquement. Elles sont données sous réserves qu'elles soient demandées dans le cadre d'un projet.

Hélène VERT.

Vernissage le 12 juillet à 11h30 à la mairie

Xavier POTE

Les travaux d'insonorisation aux cantines débuteront le 21 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35